

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-007/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'année 2019 de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Énergie.

n° 2019-007/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
10 janvier 2019

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2019

Date du numéro
15 janvier 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°42/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°167/AN/12/6ème L du 05 juillet 2012 portant création de l'Agence Djiboutienne pour la Maîtrise de l'Energie (ADME)

VU Le Décret n°2001-0133/PR/PM modifiant le décret n°99-0078/PRE/MFEN portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif du 04 juillet 2001

VU Le Décret n°2013-350/PR/MERN du 23 décembre 2013 portant statut de l'Agence Djiboutienne de la Maîtrise de l'Energie (ADME)

VU Le Décret n°2014-131/PR/MERN du 24 mai 2014 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Energie

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères portant nomination des membres du gouvernement

VU La Délibération n°5/ADME/2018 du 01 novembre 2018 fixant le budget prévisionnel de l'exercice de l'année 2019 de l'ADME

VU Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 29 Octobre 2018 du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Maîtrise de l'Energie

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'Agence Djiboutienne de Maitrise de l'Energie de l'exercice de l'année 2019.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de : Subvention :31.099.004 FDI Investissement
:166.190.000 FDFinancement extérieur :12.162.667

FDARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH